

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICA DI U MUNTANTI DI A CUNVINZIONI CUN
L'ASSOCIU « PRIVIDENZA DI L'ANZIANI CUNSIGLIERI
GHJINIRALI DI U PUMONTI »**

**MODIFICATION DU MONTANT DE LA CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION « PREVOYANCE DES ANCIENS
CONSEILLERS GENERAUX DE CORSE-DU-SUD »**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter à votre Assemblée la modification de la délibération n° 19/272 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019.

Suite à une erreur de calcul, le montant voté doit être modifié.

En effet, l'aide financière versée par la Collectivité de Corse a été fixée à 88 783 € pour l'exercice 2018 et à 80 326 € pour l'exercice 2019.

Le montant total à verser à l'association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud » est donc de 169 109 € pour les exercices 2018 et 2019 et non 163 552 € comme inscrit initialement.

Enfin, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre du présent dispositif restent inchangés et ont été votés au budget supplémentaire 2019 sur le programme dédié N6111U, chapitre 930 - fonction 31-compte 65748.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.